





Six-Fours-les-Plages, le 6 juillet 2020

Service : Secrétariat de Direction

Tel : 04 94 34 94 50

Fax : 04 94 25 44 48

Réf : JSV/MI/DCL/ 246

OBJET : Renouvellement des membres désignés
du CCAS

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe

Qu'en application des articles L123-6, R123-11 et R123-12 du Code de l'Action sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- d'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**
- d'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités**
- d'un représentant des **associations de personnes handicapées**

au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- qui ne sont pas des membres du Conseil Municipal.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le lundi 21 juillet 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception à :

*L'Hôtel de Ville
2 place du 18 juin 1940
BP 97
83183 Six-Fours-les plages Cedex*

Jean-Sébastien VIALATTE
Maire de Six-Fours-les-Plages
Président du CCAS



Copie : Secrétariat Cabinet du Maire